RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 329D7043-0CF2-48A9-AF4E-BABB6F86681D

ABELIA JARDIN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 80 000 euros
Siège social :3, rue des Combottes
25115 Pouilley Les Vignes

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

LE 1ER AVRIL,

Le soussigné :

- Monsieur Sylvain, Noël, Jacques SUTY
  Né le [redacted] à [redacted]
  Domicilié et demeurant [redacted]

Associé unique de la société ABELIA JARDIN, a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs du cogérant
- Rémunération du cogérant,
- Pouvoir en vue des formalités.

I- Première décision- Nomination d'un cogérant.

L'associé unique décide de nommer :

- **Monsieur Dorian SUTY**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] marié, domicilié et demeurant [redacted]

En qualité de cogérant non statutaire de la société ABELIA JARDIN, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Dorian SUTY déclare accepter les fonctions de cogérant et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.




Docusign Envelope ID: 329D7043-0CF2-48A9-AF4E-BABB6F86681D

II- **Pouvoirs du cogérant**

L'associé unique décide que le cogérant ainsi nommé disposera des mêmes pouvoirs que ceux de Monsieur Sylvain SUTY, gérant de la Société, et ce conformément aux statuts de la société et aux dispositions légales en vigueur. Il exercera ses fonctions conjointement avec Monsieur Sylvain SUTY.

III- **Rémunération du cogérant**

L'associé unique décide que le cogérant ainsi nommé ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions pour l'exercice en cours. Les cotisations sociales afférentes à son mandat social seront prises en charges par la Société.

Toutefois, le cogérant aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, à charge pour lui d'en justifier.

IV- **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et Monsieur Dorian SUTY, intervenant en qualité de nouveau gérant nommé.

L'associé unique

Monsieur Sylvain SUTY

[redacted]

Le Cogérant

« Bon pour fonctions de cogérant »

Monsieur Dorian SUTY

Bon pour fonctions de cogérant

Signé par :
[redacted]
861DFA1158CF43D...